



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention et dépistage covid-19

Question écrite n° 28200

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la politique de prévention et de dépistage en France du coronavirus. Alors que l'Allemagne, et notamment les *Länder* limitrophes de la région Grand Est (Sarre, Palatinat, Bade-Wurtemberg), pratique une politique de masques systématiques et de tests systématiques de la population afin de faire le tri de ses patients, permettant ainsi d'adapter le confinement, la France n'a pas effectué ce choix et adopté cette stratégie. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement quant à un éventuel dépistage massif de la population française, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays et notamment en Allemagne, afin d'être le plus efficace possible dans la lutte et la prévention contre le coronavirus.

Texte de la réponse

En phase 1 et 2 de l'épidémie, tous les premiers cas sont rapidement repérés et confirmés par test PCR, puis le signalement individuel des cas confirmés permet de tester les cas contacts. L'usage du dépistage au cours de ces phases, lorsqu'il s'agit de freiner l'introduction du virus puis de circonscrire les foyers infectieux, a permis le contrôle du foyer aux Contamines-Montjoie en Haute-Savoie. La France a également observé les recommandations scientifiques au moment du passage à la phase 3, indiquant que lorsque le virus circule largement, une recherche systématique du virus ne présente pas d'avantage particulier dans la lutte contre l'épidémie. Les patients non testés sont diagnostiqués sur signes cliniques par un médecin, les diagnostics cliniques ayant montré leur fiabilité. Les modalités de prise en charge médicale entre patients testés ou non restent identiques. L'accès aux tests est favorisé pour les personnes fragiles, à risque de formes graves, pour les patients hospitalisés, et pour les professionnels de santé. Conformément aux plus récentes analyses scientifiques, qui comportent des infléchissements de doctrine, comme le font aujourd'hui la plupart des pays, comme le recommande la Commission européenne, et en vue du déconfinement, la stratégie de dépistage évolue. Le nombre de tests virologiques réalisés augmente fortement. Conformément à la stratégie de déconfinement présentée par le Premier ministre le 28 avril 2020, il s'agit par le dépistage d'endiguer les chaînes de contamination, en recherchant les cas contacts des personnes testées positives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28200

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2609

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6930